



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –
Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 14 AVRIL 2026
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

DC 2026-50

OBJET : Désignation des représentants du territoire au sein du Syndicat mixte MARNE VIVE

Membres en exercice	90
Présents titulaires	85
Ne prend pas part au vote	3
Représentés	4
Absents	1

Votants	86
Abstention	1
Suffrages exprimés	85
Pour	85
Contre	0

Présents :

Sabrina ABCHICHE, Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Thiphaine ARMAND, Asma ASHRAF, Charles ASLANGUL, Camille BARBIER, Thierry BARNOYER, Selda BELLOIN, Jacques-Alain BENISTI, Quentin BERNIER-GRAVAT, Marie-Laurence BEYO, Bruno BORDIER, Fabienne BOUE LELU, Adrien CAILLEREZ, Christian CAMBON, Olivier CAPITANIO, Fabrice CAPRANI, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Chantal CAZALS, Carole COMBAL, Florence CROCHETON BOYER, Loïc DAMIANI, Jean-Paul DAVID, Thomas DE ALMEIDA, Hélène DECOTIGNIE, Pierre-Michel DELECROIX, Thibaut DENTIN, Carole DRAI, Sylvain DROUVILLE, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Delphine FENASSE, Nathalie FRANCKHAUSER, Benoît GAILHAC, Jean-Philippe GAUTRAIS, Hervé GICQUEL, Mylène GUIFFARD, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HARDY, Delphine HERBERT, Florian JAMES, Laurent JEANNE, Yacine KHEDIM, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Anne-France LAVIROTTE, Nadia LECUYER, Julien LEGER, Hélène LERAITRE, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Bénédicte MARETHEU, Romain MARIA, Frédéric MASSOT, Béatrice MAZZOCCHI, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Thomas OLIVE, Cécile PANASSAC, Frank PATTI, Pierre PELLÉ, Karine PEREZ, Bertrand PITAVY, Jean-Philippe POLITZER, Carole PRADES, Henrique RIBEIRO, Germain ROESCH, Hélène ROUSSELIN, Christel ROYER, Didier SCHREIBER, Odile SEGURET, Francis SELLAM, Igor SEMO, Olivier SESTER, Thibault SIMEONI, Jérôme TAGNON, Cécile THEOPHILE, Régis TOURNE, Marianne VERON, Julien WEIL, Olivier ZANINETTI.

Représentés :

Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Bernard GAUDIERE représenté par Laurent JEANNE, Céline MARTIN représentée par Odile SEGURET, Dominique SOULIS représentée par Anne-France LAVIROTTE.

Absente :

Aurore THIROUX.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20260416-DC2026-50-DE
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception préfecture : 16/04/2026

CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 14 AVRIL 2026

OBJET : Désignation des représentants du territoire au sein du Syndicat mixte MARNE VIVE

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notamment son article 59),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT les statuts de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois,

CONSIDERANT que le Territoire est membre du Syndicat mixte MARNE VIVE,

CONSIDERANT que le Territoire doit désigner quatre représentants titulaires et quatre représentants suppléants,

CONSIDERANT les candidatures de :

Membres titulaires	Membres suppléants
Bernard CASTILLE	Hélène DECOTIGNIE
Pierre-Michel DELECROIX	Sylvain BERRIOS
Nathalie FRANCKHAUSER	Thibault SIMEONI
Céline THEOPHILE	Henrique RIBEIRO

DELIBERE

ARTICLE 1 :

DECIDE de procéder à la désignation de quatre membres titulaires et de quatre membres suppléants pour siéger au sein du Syndicat mixte MARNE VIVE.

ARTICLE 2 :

DESIGNE les quatre membres titulaires et les quatre membres suppléants pour siéger au sein du Syndicat mixte MARNE VIVE :

Membres titulaires	Membres suppléants
Bernard CASTILLE	Hélène DECOTIGNIE
Pierre-Michel DELECROIX	Sylvain BERRIOS
Nathalie FRANCKHAUSER	Thibault SIMEONI
Céline THEOPHILE	Henrique RIBEIRO

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20260416-DC2026-50-DE
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception préfecture : 16/04/2026

ARTICLE 3 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial PARISESTMARNE&BOIS ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "O. Capitanio".

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1 et
L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

16 AVR. 2026

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20260416-DC2026-50-DE
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception préfecture : 16/04/2026